

Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant l'élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres qui a été mis en œuvre relativement aux inondations survenues en janvier, en février et en mars 2005, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 11 avril 2005 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres afin d'aider les particuliers, les entreprises, les organismes et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison des inondations survenues en janvier, en février et en mars 2005, dans des municipalités du Québec;

VU l'annexe jointe à cet arrêté qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme d'élargir au besoin le territoire concerné;

CONSIDÉRANT que des municipalités qui n'ont pas été désignées à l'arrêté précité ont dû engager des dépenses en février et en mars 2005 pour la mise en place de mesures préventives temporaires relatives à la sécurité de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est élargi le territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres, qui a été mis en œuvre le 11 avril 2005 relativement aux inondations survenues en janvier, en février et en mars 2005, dans des municipalités du Québec, afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté.

Le ministre de la Sécurité publique,

Signé à Québec, le _____

ANNEXE

<u>Municipalité</u>	<u>Désignation</u>	<u>Circonscription électorale</u>
<u>Région 04</u>		
Louiseville	Ville	Maskinongé
<u>Région 12</u>		
Beauceville	Ville	Beauce-Nord
Lévis	Ville	Chutes-de-la-Chaudière Lévis
Saint-Malachie	Paroisse	Bellechasse
<u>Région 14</u>		
L'Assomption	Ville	Rousseau
<u>Région 16</u>		
Carignan	Ville	Chambly
Coteau-du-Lac	Municipalité	Soulanges
Delson	Ville	La Prairie
Les Coteaux	Municipalité	Soulanges
Saint-Constant	Ville	La Prairie
Saint-Polycarpe	Municipalité	Soulanges
Saint-Télesphore	Paroisse	Soulanges
Saint-Zotique	Village	Soulanges
Sainte-Catherine	Ville	Châteauguay
Sainte-Marie-Madeleine	Paroisse	Verchères
<u>Région 17</u>		
Drummondville	Ville	Drummond Nicolet-Yamaska